COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

du 2 juillet 2018 **n°1**

EXTRAIT :

GRAND CHÂTELLERAULT
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 82

PRESENTS (59) : J.P. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, H. PREHER, C. FARINEAU, J. DUMAS, F. BRAILLARD, T. BAUDIN, B. ROUSSENQUE, J.M. MEUNIER, E. PHLIPPONNEAU, D. BEAUDEUX, F. MÉRY, P. BARAUDON, Y. GANIVELLE, A. PICHON, J. ROY, JP. BARBOT, B. HENEAU, I. BARREAU, J.C. BONNET, L. ROY, J. GAUTHIER, M. FAVREAU, C. DAGUISÉ, B. MORIN, P. BIGOT, P. MOREAU, A. GEORGES, H. COLIN, D. TREMBLAIS, B. FONTAINE, P. VILLETTE, R. GRANDIN, JL. POYANT, A. GUIMARD, C.PIAULET, B. SULLI, D. GAUTHIER, L. CLAVE, Y. BOINOT, G. WIBAUX, E. BAILLY, JJ. BARTHELLEMY, A. BRAGUIER, JP. CONTE, M. GODET, L. JUGÉ, Y. ÉCALE, G. PEROCHON, D. MARTIN, M. CHAINEAU, C. PÉPIN D. CHAINE, J. NEUVY (suppléant de P. BERNARD), M. PONTHIER.

POUVOIRS (7) : JM. MAZAUD mandant a pour mandataire JP. ABELIN
N. CASSAN FAUX mandante a pour mandataire M. LAVRARD
P. MIS mandant a pour mandataire AF. BOURAT
L. RABUSSIER mandante a pour mandataire E. AZIHARI
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire M. BEN EMBAREK
G. MAUDUIT mandant a pour mandataire C. FARINEAU
M. METAIS mandante a pour mandataire F. MÉRY

EXCUSES (16) : G. MICHAUD, E. AZIHARI, E. AUDEBERT, JM. TARDIF, D. BOIREAU, B. de COURREGES, F. MERCHADOU, I. RABUSSIER, ML. CHABOT, F. REBY, P. BARBOT, T. PRIEUR, JF. DABILLY, P. ROCHER, P. FOUCTEAU, F. SCHMITT.

Nom du secrétaire de séance : Jacques MELQUIOND

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Motion relative à la desserte SNCF de la gare de Châtellerault

La Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault constate que la desserte de la gare de Châtellerault a été dégradée avec la mise en service de la nouvelle desserte par la LGV-SEA, dont le coût d'investissement est de 4,5 millions d'Euros.

Au moment où le marché de l'emploi dans les entreprises du bassin montre des signes évidents de rétablissement, le déficit d'offre ferroviaire n'en est que plus ressenti par les entreprises, aussi bien pour l'attractivité du territoire que pour leur fonctionnement courant.

Suite aux différentes mobilisations des usagers et des élus du territoire à l'initiative de l'association « Ma gare, mon avenir », un rendez-vous s'est tenu à Paris en mai dernier avec Madame Gwendoline CAZENAVE directrice à la SNCF de l'axe Atlantique TGV.

Aussi le conseil communautaire de Grand Châtellerault demande qu'une étude sérieuse soit engagée sans délai pour apporter des améliorations sensibles en matière de TGV :

- *desserte TGV Paris-Châtellerault :*
  - *une arrivée plus précoce le matin pour les déplacements domicile/travail et les besoins des entreprises du bassin;*
  - *un train au départ de Paris, en lieu et place de celui de 17h35, entre 19h30 et 20h41, tel qu'il en existe un à 19h35 jusqu'à Saint-Pierre-Des-Corps ou un à 19h47 qui va à Poitiers ; il est rappelé qu'un TGV assure, les vendredis et dimanches seulement, un retour de Paris en soirée pour Châtellerault (20h41),*

Acquitté en PREFECTURE le: 03/07/2018

- *desserte TGV Châtellerault-Paris : une arrivée le matin plus précoce à Paris pour les déplacements domicile/travail, avec possibilité de l'arrêt en gare de Châtellerault du TGV qui part de Poitiers à 6h13 et arrive à Paris à 8h00,*

- *desserte TER + TGV Châtellerault / Bordeaux : il est demandé une réduction notable des temps des correspondances en gare de Poitiers, particulièrement au creux de la matinée vers Bordeaux, et pour les retours de Bordeaux en après-midi, qu'il s'agisse des TGV classiques ou des TGV Ouigo ;*

- *desserte TER Tours / Châtellerault / Poitiers / Angoulême : établir une véritable liaison aux jours ouvrés depuis Tours le matin et au retour en fin d'après-midi, sur un trou d'offres qui n'est plus assuré par le TGV depuis juillet 2017;*

- *mise en correspondance à Tours / Saint-Pierre-des-Corps avec les trains TER et intercités au départ et en provenance de Blois / Orléans ; le Mans ; Saumur ,/ Angers / Nantes ; Vierzon / Bourges / Nevers…*

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Publié au siège de Grand Châtellerault, le 5 JUIL 2018

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER,

Acquitté en PREFECTURE le: 03/07/2018